

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1647

Avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle 2014-2017 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour l'extension du dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein de l'ensemble des écoles publiques de Lyon

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1647 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2014-2017 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'AFEV POUR L'EXTENSION DU DISPOSITIF "AMBASSADEURS DU LIVRE" AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES ECOLES PUBLIQUES DE LYON (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin de favoriser et de développer l'utilisation des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) au sein de 30 groupes scolaires publics, la Ville de Lyon et l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) avaient conclu, en 2011, par délibération n° 2011/3908 du 7 novembre 2011, une convention partenariale pluriannuelle 2011-2014.

L'avancement du projet de l'AFEV, « les ambassadeurs du livre », étant satisfaisant à tout point de vue, il est proposé de généraliser ce projet à toutes les écoles publiques lyonnaises.

Cette généralisation s'appuie sur une expérience de 4 ans et sur une évaluation du dispositif réalisée en 2013.

Par ailleurs, cette généralisation s'accompagne d'une évolution du dispositif, notamment en ce qui concerne l'articulation des temps scolaires et des temps périscolaires ainsi que l'implication des parents dans le dispositif. Cette évolution a été construite dans le cadre du projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon.

Faisant suite à la délibération n° 2014/347 du 7 juillet 2014 autorisant le renouvellement de la convention partenariale pour 3 ans (2014-2017), il est donc aujourd'hui proposé d'étendre par voie d'avenant cette convention à l'ensemble des groupes scolaires publics de la Ville grâce au passage de 45 à 100 « Ambassadeurs Du Livre ».

Rappel des objectifs du projet :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme ;
- accompagner les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire /écrire ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne ;
- promouvoir ce projet comme un outil au service du lien université-territoire ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires.

Rappel des Missions des volontaires « Ambassadeurs Du Livre » (ADL) :

Ces missions s'inscrivent nécessairement dans une dynamique de projet et reposent sur l'animation des activités autour du livre et de la lecture dans les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, les activités se font sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps périscolaire, les activités se font dans le cadre du projet périscolaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une convention partenariale : l'AFEV assure le pilotage des volontaires « Ambassadeurs Du Livre ». Cette démarche témoigne de l'intérêt porté par la Ville pour la spécificité du projet associatif en termes de lutte contre les inégalités et pour l'engagement des jeunes.

Développement du projet :

L'AFEV, au regard d'un bilan très positif, a proposé à la Ville de Lyon une évolution du projet initial par le déploiement de 55 « Ambassadeurs Du Livre » supplémentaires, s'ajoutant aux 45 déjà existants et permettant ainsi de répondre à toutes les écoles publiques ayant candidaté pour une intervention en BCD.

Dans le cadre de la réforme de rythmes scolaires et de la mise en place d'accueils de loisirs sur la pause méridienne et les vendredis après midis, l'intervention des Ambassadeurs du livre est aussi déployée sur ces différents temps périscolaires.

A chaque temps une mission spécifique :

➤ Sur le temps scolaire :

- le volontaire accueille un groupe d'élèves en BCD entre 45 min et 1h00 ;
- les ateliers sont préparés en collaboration avec l'enseignant qui reste garant du contenu pédagogique.

➤ Sur le temps périscolaire de la pause méridienne :

- le volontaire accueille un petit groupe d'enfants ;
- il s'agit de proposer un temps calme autour de la lecture plaisir ;
- les activités sont construites en lien avec le projet pédagogique et l'équipe de l'Accueil de loisirs ;
- la priorité d'accueil sur ce temps est donnée aux enfants d'élémentaire.

➤ **Sur le temps périscolaire du vendredi après-midi :**

- il s'agit de construire des activités structurées visant à favoriser la découverte du livre, la lecture plaisir, le jeu autour du livre, la pratique de l'écrit...

- les activités sont construites en lien avec le projet pédagogique et l'équipe de l'Accueil de loisirs.

L'AFEV prend en charge la formation et l'encadrement des jeunes engagés.

Dans le cadre de l'évolution proposée du projet, elle aide les « Ambassadeurs » à développer le lien aux parents ainsi qu'à construire la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant : 2 axes forts du Projet Educatif de Territoire de Lyon.

Elle recrute le personnel encadrant (Chargés de Développement Local) qui assure la coordination et le suivi des 100 jeunes gens engagés sur ces interventions. Ancrés sur les territoires, au plus près des acteurs éducatifs, les chargés de développement local de l'AFEV prennent en charge le tutorat de plusieurs Ambassadeurs du livre, assurent le lien avec les professionnels de l'école (directeurs, enseignants, animateurs, personnel municipal...), du territoire (bibliothèques municipales, associations conventionnées, conteurs...) et avec les projets en cours sur le lire – écrire ou sur la parentalité (lieux accueils parents).

Pour 2015, une subvention de 100 000 € a été votée au BP 2015.

La convention cadre (FO0170_ED_2014_cadre_2017) prévoit un versement en deux temps : le versement d'une première tranche de 60 000 € au cours du premier semestre pour la période de janvier à juin 2015 correspondant à l'année scolaire 2014-2015 et le solde de la subvention d'un montant de 40 000 € versée au cours du dernier trimestre 2015 correspondant à l'année 2015-2016.

Il est aujourd'hui proposé de signer un avenant à la convention portant sur les modifications suivantes :

- Pour 2015 : le versement d'une subvention complémentaire de 70 000 € comprenant l'extension des ADL et la prise en charge de la formation pour la rentrée 2015.

- Pour 2016 et les années suivantes : une subvention de 300 000 € sera soumise au Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées.

Vu le Code des Collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2011/3908 du 7 novembre 2011 et n° 2014/347 du 7 juillet 2014 ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1- Une subvention complémentaire de 70 000 € est allouée à l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour 2015.

2- L'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle 2014-2017 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la mise à disposition de 55 « Ambassadeurs Du Livre » supplémentaires, est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 58073, article 6574, fonction 213, sous réserve du vote des crédits de la DM3.

5- Pour 2016 et les années suivantes : la subvention individualisée de 300 000 € sera soumise au Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA